



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 12 avril 2016

Compte rendu affiché le : 15 avril 2016

Date de la convocation : 5 avril 2016

Nombre de délégués :

En exercice : 34

Présents : 20

Votants : 21

Nombre de délégués concernés :

En exercice : 26

Présents : 15

Votants : 16

Cassandra Janvier a donné pouvoir à André Charbonnier.

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Laffont J

CCFL : Bonnier D, Gonon P, Rousset L, Thizy B,

CCHL: Ragey G, Murigneux P, Villard P

SEM : Gandilhon M, Bussière L

SIE A : Vincent G

Autres communes : Viricel A, Rousset E, Reynard R, Barcet S, Deshayes S, Dussurgey P,

Excusés : Morales P, Thizy G, Dumas C, Gonon P, Biguet S, Berne M, Rizoud M,

Secrétaire de séance : Thizy Bernard

### N°623 Objet : Prestataire pour le remplacement d'un technicien ANC

Monsieur le Président explique qu'un technicien du SPANC est en arrêt maladie pour environ trois mois, Le service ne peut pas fonctionner avec une seule personne et la charge de travail du personnel du SIMA ne permet pas de répondre en permanence aux demandes des usagers. La recherche d'un technicien expérimenté n'ayant pas donné de résultats positifs, il est proposé de passer une convention de prestation onéreuse avec le B E Holocène pour un coût journalier de 220 € TTC. Cette convention pourra prendre effet le 13 avril 2016 pour une durée d'un mois et elle pourra être renouvelée pendant toute la durée d'arrêt de travail du technicien.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer la convention avec BE Holocène pour un mois renouvelable pendant toute la durée d'arrêt de travail du technicien, pour un montant journalier de 220 € TTC

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier  
Le 12 avril 2016  
Le Président  
Jean Yves Charbonnier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20160412-623-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016